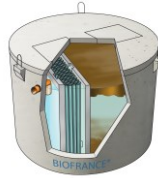


COMMUNIQUE DE PRESSE



ASSAINISSEMENT CHARTRE QUALITE MAINTENANCE EPUR

Une première en France

Avec plus de 60 000 stations d'épuration des eaux en service, EPUR veut en assurer la pérennité dans le respect des intérêts de l'utilisateur et de l'environnement

EPUR a donc engagé la formation d'une centaine de prestataires accrédités pour la maintenance de ses dispositifs d'assainissement Biofrance®

Ils sont tous signataires de la CHARTE QUALITE MAINTENANCE attachée à cette formation et accréditation

Une première en France dans le monde de l'ANC

Maintenance et pérennité

Quelle que soit la filière d'assainissement retenue, la maintenance de l'ouvrage est indispensable à sa pérennité.

La vidange – prestation commune à toutes les filières – sera d'autant MOINS fréquente que le VOLUME de prétraitement sera IMPORTANT

Le cadre directeur réglementaire fixe le volume minimum à 3 m³ pour une vidange tous les 4 ans

La gamme Biofrance® s'inscrit dans cette prescription

Les paramètres de maintenance relevant des processus diffèrent cependant largement selon les filières rencontrées :

- Filières par filtration, extensives ou compactes
 - o Elles nécessitent toutes le remplacement des équipements de process à un terme plus ou moins éloigné
 - o Il n'y a donc dans ce cas pas pérennité des ouvrages
- Filières compactes par digestion
 - o Elles nécessitent une maintenance légère mais rapprochée plus ou moins conséquente selon les marques et procédés, sans remplacement des dispositifs
 - o Il y a donc ici pérennité des ouvrages



... assainissement des eaux usées ...

Un Centre de Formation EPUR

EPUR a ouvert en ses installations un Centre de Formation Permanent organisé sur trois axes

- Formation théorique, technique, administrative et réglementaire
- Formation pratique principalement dédiée aux équipements électromécaniques et de process
- Formation in situ, tant pour micro stations que pour les installations collectives et industrielles

Deux pleines journées sont au programme, chaque session n'acceptant qu'une dizaine de participants pour assurer une meilleure efficacité

Une accréditation EPUR

La session est sanctionnée par l'attribution d'une ACCREDITATION personnalisée, nominative et limitée dans le temps

Son renouvellement est assorti d'un cycle de revalidation et de remise à niveau

Chaque prestataire accrédité est cosignataire avec EPUR de la CHARTE QUALITE MAINTENANCE

Un marché ouvert

En l'état de la réglementation, la prestation de maintenance en ANC est totalement ouverte au marché. Ainsi tant le fabricant, son représentant local, un prestataire externe spécialisé ou non ainsi que le SPANC s'il le décide, voire l'usager lui-même, peuvent assurer la prestation de maintenance du dispositif d'ANC.

Seule la vidange est réglementée et appelle un vidangeur agréé

EPUR a donc intégré ce paramètre majeur en ouvrant son **Centre de Formation** à toute la catégorie d'acteurs

Un réseau de proximité

Déjà l'ensemble du réseau de proximité EPUR riche d'une vingtaine de dépositaires en France et Outre-Mer a bénéficié de cette formation spécialisée et signé la Charte Qualité Maintenance

De nombreux prestataires externes ont déjà reçu leur accréditation ou sont inscrits aux cycles futurs

Ainsi donc EPUR dispose désormais pour tout son programme Biofrance® d'un réseau densifié et professionnel de prestataires accrédités

Renseignements sur demande sur info@epur-biofrance.fr



25.04.2014